

## Communiqué de presse 001/2020

### **conclut sa mission et soumet son rapport au Secrétaire général des Nations Unies**

**BAMA KO - NEW YORK** (26 juin 2020) - (« la Commission ») a soumis son rapport au Secrétaire général des Nations Unies ce 26 juin 2020, concluant ainsi sa mission après plus de 20 mois de travaux.

L'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali de juin 2015, la Commission a reçu mandat « *l'homme et du droit international humanitaire, y compris les allégations de violences sexuelles liées au conflit commis sur tout le territoire du Mali entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et la date de son établissement;*

*peuvent constituer des crimes internationaux ; de soumettre un rapport écrit au Secrétaire général, contenant les conclusions de ses enquêtes et des recommandations pour la lutte contre l'impunité, à la lumière des abus et violations identifiés ». Elle est entrée en fonction le 22 Octobre 2018.*

Le rapport soumis  
menées par  
et du droit international humanitaire, ainsi que les crimes internationaux commis sur le territoire du Mali entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 19 janvier 2018, conformément à son mandat. Il contient aussi des recommandations formulées sur la base de ses constatations dans la perspective de mieux lutter contre et de consolider la paix et la réconciliation nationale au Mali. et de

*Pour toute information complémentaire :*

- Visiter la page internet : <http://www.un.org/fr/pages/international-commission-inquiry-mali/index.html>
- Contacter ☎ *Ins*